

Sous la présidence de Monsieur PISSELOUP Jean, Maire

Etaient présents : Mmes BARNAY, MARTIN et ZBROZINSKI

Messieurs JOLY, TESTARD, LAMOUR, CHEVALIER

Etaient absents : M. RICHARD, BRIET, BEAUCARNOT, Mme LOYRE (Pouvoir à M. CHEVALIER)

Après avoir procédé à l'appel des conseillers et constaté la validité de la séance, Monsieur PISSELOUP ouvre la séance et demande la désignation du secrétaire de séance

Madame BARNAY est désignée secrétaire de cette séance

VALIDATION DU PROCES-VERBAL de la dernière séance

Monsieur le Maire : Avez-vous des observations sur le PV de la dernière réunion du conseil municipal ? aucune remarque, procès-verbal approuvé.

DELIBERATIONS

1/ Demande aide exceptionnelle garderie et tarifs 2025-2026

Le Maire rappelle au conseil sa délibération du 27 juin 2025 par laquelle il a été décidé l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 3000 euros à l'association de la garderie.

Il avait été proposé dans un premier temps de fixer une subvention de fonctionnement de base et de l'adapter en fonction des besoins financiers de l'association.

Un bilan de fin d'année scolaire a été fait avec le bureau de l'association : le nombre d'heures facturées aux familles n'est pas suffisant pour équilibrer les comptes de l'année scolaire 2024/2025 et l'association demande un complément d'aide de la commune de 2000 euros.

Par ailleurs, l'association propose au conseil municipal d'augmenter les tarifs pour la rentrée de septembre 2025, à savoir :

- 2.30 euros de l'heure de garde
- 12 euros de frais d'inscription.

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité:

- De verser la somme de 2000 euros en Août 2025 et 3000 euros dans le dernier trimestre 2025
- d'autoriser l'augmentation des tarifs comme indiqué

2/ Marché Transport Scolaire : attribution du marché

Le Maire expose au conseil municipal la consultation faite pour le renouvellement du marché de transport scolaire qui arrive à échéance au 31 août 2025. 7 sociétés ont consulté l'appel d'offres mis en ligne sur la plateforme TERRITOIRES NUMERIQUES de Bourgogne Franche-Comté (ARNIA-BFC) et 2 ont répondu par une offre. 1 offre ne correspond pas à notre demande car elle concerne des ramassages des circuits départementaux (collèges-lycées) et 1 offre est recevable : celle de TRANSDEV BFC sud. L'offre présentée s'élève à 24 399.78 euros HT pour l'année avec un coût kilométrique de 9.51 euros HT et basée sur 138 jours de fonctionnement.

Le Conseil municipal décide donc à l'unanimité :

- D'attribuer le marché à TRANSDEV à compter du 1^{er} septembre 2025
- D'autoriser le Maire à signer les documents d'attribution du marché nécessaires.

Les conseillers font remarquer qu'il n'y a pas le choix du prestataire et que le coût reste élevé.

PV séance du 05.08.2025

Madame MARTIN suggère l'idée de covoiturage entre parents pour les arrêts proches du bourg. Monsieur le Maire fait part des résultats de l'étude fréquentation faite avant le renouvellement du marché : 12 enfants sont inscrits quotidiennement, 7 seront occasionnels. Le passage de ce transport scolaire est donc demandé par les familles, surtout dans la Vallée du Sautot.

3/ Avis sur la dépose de câblages ENEDIS Pignon Blanc

Le Maire expose au conseil municipal la demande d'ENEDIS concernant la dépose de câblage au lieu-dit le Pignon Blanc. Le projet est présenté au conseil municipal selon le plan fourni par ENEDIS qui demande l'avis du conseil municipal pour autorisation d'effectuer les travaux. Après examen le conseil municipal donne son accord. Monsieur JOLY fait remarquer qu'un poteau à enlever vers son habitation n'est pas mentionné. Il est chargé de suivre ce dossier.

4/ Fonds de concours chemins ruraux 2025

Par courrier en date du 15.05.2025, la commune a déposé un dossier auprès de la CUCM afin de bénéficier du fonds de concours « entretien des chemins ruraux pour les dépenses d'entretien des chemins ruraux. La commission « entretien des chemins ruraux » a émis un avis favorable à la demande de la commune le 27 mai 2025 et le conseil communautaire a approuvé le versement du fonds de concours à la séance du 26 juin 2025 à hauteur de 9868 €

Le conseil municipal accepte ce montant à l'unanimité.

5/ Officialisation recrutement agent

Le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 03 avril 2025 par laquelle il a été décidé l'ouverture d'un poste à temps complet pour l'agence postale, la surveillance temps méridien aux écoles et aide au secrétariat. La procédure de recrutement a été faite sur emploi territorial du 21/05/2025 au 20/07/2025.

Le Comité Social Territorial a donné un avis favorable à la suppression de poste d'adjoint technique à temps non complet et à la création du poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2025, en commission du 17 juin 2025. Madame JOLY ayant toutes les compétences pour ce poste et ayant déjà occupé le poste en remplacement, il est décidé de procéder à sa nomination en Adjoint Technique à temps complet stagiaire au 01/09/2025.

Le conseil municipal prend acte du déroulé de la procédure ainsi que de la conformité de sa décision prise en séance du 03 avril 2025 et valide la nomination de Madame JOLY Christelle.

Monsieur le Maire précise que l'agence postale sera ouverte toute la journée (sauf mercredi) du lundi au vendredi. L'amplitude horaire pour la clientèle est de 28H/ semaine.

6/ Tableau des effectifs 2025

Le Maire rappelle à l'assemblée que chaque entité territoriale doit établir le tableau des effectifs des agents récapitulant l'ensemble des emplois créés à temps complet ou temps non complet et inscrits au budget de la collectivité.

Ce tableau doit être mis à jour régulièrement en fonction des emplois créées ou supprimés ou modifiés. Il est donc nécessaire de modifier le tableau actuel en fonction des recrutements des agents.

Le conseil municipal valide le tableau des effectifs.

7/ DM budget commune 2025

Virements de crédits adoptés à hauteur de 8265 euros (crédits ouverts au 21312/1202 et 13151 et crédits réduits au 2183/21 et 2188/21)

Questions diverses :

-Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis pour réaliser une extension de l'espace cinéraire.

L'ensemble des cavurnes est vendu et ne reste pas beaucoup de places au columbarium.

Le conseil municipal donne son accord pour accepter le devis.

-Mme ZBROZINSKI demande le changement des horaires de fonctionnement du panneau d'affichage lumineux qui vient d'être installé devant la salle René BEAUCARNOT. La programmation a été faite pour une coupure à 23H. Il est précisé en séance que ce sont des leds et que la consommation est infime. Il est précisé également que l'appareil a été fourni dans le cadre d'un contrat global de fourniture de matériel de bureau sans coût supplémentaire.

Le conseil municipal décide de changer les horaires d'affichage et de programmer la coupure à 20H.

-La croix de l'Eguilly a été cassée et retrouvée en plusieurs morceaux au sol. L'essentiel a été récupéré mais la reconstituer va être compliqué. L'entreprise VIOLLON va regarder ce qu'il est possible de faire et à quel coût. L'assurance a ouvert un dossier pour prise en charge.

Mme MARTIN indique une association qui restaure des croix de calvaire « SOS Calvaire ». Une recherche va être faite.

Monsieur le Maire demande si d'autres questions sont à discuter, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00.

Le Conseil Municipal donne acte au Maire pour diverses communications prises en séance.

Vu par Nous, Jean PISSELOUP, Maire de la Commune de ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE, pour être publié le 29/08/25 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1844.

Fait à St-Symphorien de Marmagne le 06.08.2025

Le Maire , Jean PISSELOUP



La secrétaire de séance , Béatrice BARNAY

